

# LE TEMPS

---

vaud Mercredi 17 mars 2010

## La peine la plus lourde pour le meurtrier mineur de Montbenon

Par Mathieu Signorell

### Le jeune Arménien qui avait poignardé un passant en septembre à Lausanne écope de quatre ans de prison, une première suisse. Précisions sur son parcours de jeune criminel

Il avait tué un homme de 25 ans pour un regard mal placé dans le parc de Montbenon, et son geste avait choqué Lausanne en septembre dernier. Le jeune Arménien, mineur au moment des faits, a écopé de 4 ans de prison, a annoncé mardi le tribunal, qui a rendu son verdict vendredi. La peine la plus lourde que prévoit la loi pour les mineurs. Une possibilité qui existe depuis 2007, mais qui n'avait encore jamais été utilisée en Suisse jusqu'ici, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). La peine la plus sévère, un peu plus de 3 ans de prison, avait été décidée en 2008 à l'encontre d'un jeune meurtrier zurichois.

Entièrement suivi par le tribunal dans l'affaire de Montbenon, le Ministère public vaudois avait plaidé vendredi dernier qu'il s'agissait d'un assassinat. Même sans préméditation de la part de l'auteur. «Effectivement, le jeune homme et sa victime ne se connaissaient pas. Mais c'est un acte odieux, sans scrupule, de la part d'un récidiviste, et dont le mobile est vraiment futile», explique Annabel Fridez Monnier, substitute du procureur. A quelques mois près, il serait passé devant la justice des adultes, où il risquait la perpétuité.

«Ces ados ne se rendent pas compte de la réalité dans laquelle ils sont», analyse Philippe Husser, président du Tribunal des mineurs. «Ils sont dans un monde fictif où on joue aux caïds. Ils sont les premiers surpris quand un drame arrive. Le jeune homme a été tout de suite moins vaillant dès que sa victime est morte.»

A l'époque des faits, le meurtrier disait ne pas regretter son geste. «Mon client a fait un grand bout de chemin. Actuellement, il regrette son acte, ainsi que les précédents», explique Jérôme Gasser, son avocat. Un repentir que les juges ont estimé sincère.

Ils n'ont toutefois pas décidé de mesures éducatives pour ce jeune homme. Sa fugue du foyer pour adolescents de Prêles, dans le Jura bernois, l'an dernier ne les y a pas incités. «Mais quel effet aura la prison sur lui? s'interroge Philippe Husser. Je ne sais pas, mais j'espère un effet bénéfique.» Incarcéré jusqu'à présent à la Croisée, à Orbe, il devrait être transféré dans une prison pour adultes. Encore faut-il qu'une place se libère dans un établissement d'exécution des peines. Sous le feu des critiques d'une partie de la droite, «la justice des mineurs fonctionne bien, note Philippe Husser. Mais elle est confrontée à des problèmes de place dans les prisons.»

On en sait aujourd'hui davantage sur la personnalité et l'histoire du jeune meurtrier, qui a fêté ses 18 ans en janvier et a déjà fait 6 mois de détention préventive. «Il vient d'une famille déstructurée», précise Jérôme Gasser. Né en Arménie et fils d'un père victime d'un crime mafieux qui l'a rendu fortement handicapé, il est venu avec sa famille en Belgique dans un premier temps. Il arrive en Suisse vers l'âge de 11 ans. Jamais scolarisé auparavant, il ne trouve pas sa place dans l'Ecole vaudoise. Les

soucis, à l'école et avec la justice, débutent à l'âge de 14 ans.

Le garçon passe ensuite un certain temps dans un foyer de l'Etablissement vaudois d'aide aux migrants (EVAM) avec sa mère. Après une tentative de meurtre sur un membre du personnel, il est placé à Prêles. «Après sa fugue, laissé à lui-même, il perd le contact avec ses parents», souligne encore son avocat. Le jeune homme disparaît alors de la circulation jusqu'à l'incident tragique de Lausanne.

Ce 1er septembre, un regard mal placé entre le jeune homme et sa victime, quelques claques et tout s'est enchaîné rapidement. Le meurtrier assène un coup de poignard à son interlocuteur. Il prétextera plus tard qu'il avait senti un manque de respect dans son regard. «Un combat de petits coqs», estime aujourd'hui Annabel Fridez Monnier, substitute du procureur. Le jeune homme était déjà énervé depuis le matin, après un rendez-vous manqué avec des copains. Sa lame, il l'avait d'ailleurs confiée à un ami, par peur de faire une bêtise. Au moment crucial, il redemandera par deux fois son couteau à ce même ami. La seconde fois, avec les conséquences tragiques que l'on sait.

**LE TEMPS** © 2009 Le Temps SA